

Saint-Lizier, le 20 février 2020

Monsieur GALEY Aimé
2, Rue Louis de Froidour
09190 SAINT-LIZIER
Maire de MOULIS

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de SAINT-LARY
09800 SAINT-LARY

OBJET : Avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de marbre sur la Commune de Saint-Lary.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Simple particulier et maire d'une commune voisine de Moulis. Je mènerai le même combat, celui du développement économique en priorité, qui doit aller de pair avec le développement écologique.

J'amènerai donc ma petite expérience en la matière, puisqu'à Moulis, nous avons été favorables à la réouverture de la marbrière « Grand Antique d'Aubert », à la satisfaction des administrés.

Oui on peut brandir tous les arguments et dieu sait s'il y en a. Mais une marbrière n'est pas du tout assimilable à une carrière avec l'utilisation de l'explosif, de foreuses bruyantes, des concasseurs, du charroi incessant. Des nuisances de toute sorte. Non rien de tout cela, et j'invite volontiers les intégristes de toutes sortes à venir juger sur pièce à Moulis et non par les « on dit que ».

Notre Région est trop sinistrée pour ne pas réagir. Mais pas à n'importe quel prix bien sûr.

Les Services de l'Etat se chargent de bien cadrer et surveiller les débordements quand il y en a.

Je souhaiterais apporter par ailleurs que la Commune de Moulis a souhaité qu'une Association - « Patrimoine Moulisien », porte l'animation initiée en 2013 par le Conseil municipal autour des journées du marbre qui ont lieu chaque année sur une dizaine de jours entre fin juillet et début août. Elles connaissent un franc succès de participation, de touristes curieux de voir et comprendre ce que représente l'extaction de ce matériau d'exception, qui a fait la renommée du village par l'utilisation qui en a été faite en France et par le monde.

De plus, le Maire de Moulis a participé activement à l'implantation de la Société Moulisienne - « Marbrière Ariège Pyrénées » - MAP-, dont le siège social est situé à Moulis, a acquis par ailleurs un terrain de 0,5 hectare sur la friche industrielle de Lédar, qui va faire l'objet d'un équipement important tant au niveau du déplacement des blocs par un « Pont roulant de 30 Tonnes », que d'une unité de sciage des blocs, qui seront exposés là pour les touristes et les futurs acheteurs potentiels. Ce lieu, au dire du marbrier, devrait à moyen terme être la vitrine du marbre Pyrénéen, et Ariègeois en particulier, avec à la clef trois emplois permanents créés, et la rénovation du bâtiment existant en vitrine d'exposition.

Au vu de tout ce qui précède, je serai favorable à ce que ce gisement de Saint-Lary de très haute qualité puisse être réouvert, pour le bien de tous.

Je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir inclure mon avis dans le registre d'enquête, et vous prie de bien vouloir agréer mes sentiments les plus respectueux.

Aimé GALEY

